

Service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne
Etablissement Public Administratif

Corps départemental des
Sapeurs-pompiers

Etat-major

Périgueux, le

21 JUIN 2022

Groupement des Services Opérationnels
Service Départemental Prévention

GSO/BL/MLS/N°

1330

Dossier suivi par :

Le Lieutenant Bruce LOUBIGNIAC

Tel : 05.53.35.82.95

Mail : loubigniac.bruce@sdis24.fr

DDT 24 / SADD
Pôle ADS
Arrivé le :

24 JUIN 2022

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires de la Dordogne
Cellule ADS

commune	activité	dénomination	classement	
MONTPON MENESTEROL	Centrale Photovoltaïque au sol		-	-

n° dossier	adresse	procédure	demandeur
I294.00008	Lieu-dit Les Chaumes	PERMIS DE CONSTRUIRE 2429421D0069	GRUPE VALEO Mme Maëlys MONJOIN

Par mail en date du 6 juin 2022, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) est sollicité pour un avis concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol. Une première analyse du dossier avait fait l'objet d'un avis défavorable par le SDIS24 le 04 mars 2022.

Suite au complément de dossier envoyé par Mme Monjoin (copie en PJ), vous trouverez en annexe la feuille d'analyse des risques utilisée pour donner un avis favorable au projet ainsi que les principales recommandations en matière d'accessibilité, de défense et de lutte contre l'incendie. Les points sur-lignés en jaune doivent être pris en compte et corrigés ou complétés.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne peut être consulté par Monsieur le Maire de la commune concernée pour le présent projet afin d'apporter tout complément d'information ou toute précision utile.

Pour le directeur départemental,
le directeur départemental adjoint,




Colonel Pierre HIERHOLTZ

Copie à Monsieur le Maire de la commune de MONTPON MENESTEROL.

ANALYSE DES RISQUES PROJET CENTRALE PV AU SOL

grille d'analyse version2 du 29/12/2021

Commune(s) :	MONTPON MENESTEROL	porteur de projet	Centrale solaire des Chaumes
adresse:	Ld Les Chaumes		
projet (ou N°PC):	PC N°024 294 21D0069, pré étude réalisée à la demande du pétitionnaire (V. Cupillard, octobre 2020)		
consultation service instructeur pour avis PC	Ltn Loubigniac		
PROPOSITION D'AVIS DU SDIS24	FAVORABLE		09/06/2022

	Préconisations / Remarques	analyse des risques
1/ accessibilité des secours:		
1-1/ Voie d'accès principale:	L'entrée principale du site doit être reliée à la voie publique par une voie engin en secteur urbain ou rural ou une piste de type DFCL en secteur forestier	satisfaisant
• Voie engin		sans objet
• Piste type « DFCL » :		
Longueur (en mètres) :	300m environ	satisfaisant
Emprise (BdR et bas-côté) >10m		satisfaisant
Hauteur libre >3,5m		satisfaisant
Pente <12%		satisfaisant
Bande de Roulement >4 m		satisfaisant
Bande de Roulement carrossable pour un PL de 19T (fournir attestation entreprise ou, un CR de sondage après travaux)	une piste est généralement réputée « carrossable pour un PL de 19T » avec un compactage de calcaire ou GNT, 25 cm après compactage et une évacuation des EP par une pente de 2%	satisfaisant
Débroussaillage	10 m de part et d'autre de l'axe de la piste	satisfaisant
Bas-côtés: 2m de part et d'autre		satisfaisant
Bas-côtés: Fossés de part et d'autre (ou BâT) 1m		satisfaisant
Balisage et identification de la piste		à prévoir
Essai praticabilité par le SDIS 24:		sans objet
1-2/ Dispositif d'ouverture portail compatible avec les outils du SDIS24	par exemple: Clé multifonctions DESCHAMPS (référence POK : 02438), boîte à clef à code ou à préciser	satisfaisant
1-3/ accès secondaires : En fonction de l'analyse des risques, des accès secondaires pourront être demandés	(élément de clôture escamotable facilement, portail secondaire...)	sans objet
1-4/ aire de croisement(s) supplémentaire(s) ou de retournement dimensionnés pour une UIFF	pourra être demandée en fonction de la longueur à parcourir ou de l'analyse des risques de la zone	sans objet
1-5/ piste périmétrale intérieure:		satisfaisant
Emprise (BdR et bas-côté) >9m		satisfaisant
Hauteur libre >3,5m		sans objet
Pente <12%		satisfaisant
Bande de Roulement >4 m		satisfaisant
Bande de Roulement carrossable pour un PL de 19T (fournir attestation entreprise ou, un CR de sondage après travaux)	une piste est généralement réputée « carrossable pour un PL de 19T » avec un compactage de calcaire ou GNT, 25 cm après compactage et une évacuation des EP par une pente de 2%	satisfaisant
Débroussaillage		à prévoir
Bas-côtés stabilisés (pour un PL de 19T): 1m de part et d'autre		satisfaisant
bande à la terre (ou fossé): 1 m côté clôture		satisfaisant
bande à la terre (avec ou sans fossé): 2 m côté installations PV		satisfaisant
Bas-côtés: Débroussaillage		à prévoir
Balisage et identification de(s) la piste(s)		à prévoir
Essai praticabilité par le SDIS 24:		sans objet
L'axe de la piste est situé à plus de 5 m des installations sous tension qui ne peuvent être consignées	Les règles de sécurité lors de l'engagement des personnels vis-à-vis du risque électrique sur les parcs PV (cf. guide de doctrine opérationnelle de la DGSCGC du 01/09/2017), imposent de conserver une distance minimale de 5 m de toute installation sous tension qui ne peut être au préalable consignée par un arrêt d'urgence	satisfaisant

2/ Défense incendie et ressource en eau

2-1/ DECI: Je constate sur notre base de données opérationnelles qu'à l'adresse du projet, la DECI est inexistante.

<p>Pour chaque emprise non recoupée et par tranche de 40 ha : les ressources en eau pour la DECI seront au minimum 60m3/h pendant 2h. Les caractéristiques techniques des équipements sont décrites dans les annexes au RDDECI (Arrêté préfectoral n° 24-2018-06-20-001 du 20 juin 2018)</p>	Le projet nécessite 1 PEI de 60m3/h pendant 2 heures	satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> • poteau incendie sur voie d'accès avec dans la clôture permettra le passage des tuyaux d'alimentation vers l'intérieur (25cm x 25 cm). Cette solution doit être priorisée. 		sans objet
<ul style="list-style-type: none"> • Réserve incendie artificielle sur le site: 	p 38-39 du dossier demande de PC	satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> aire de mise en aspiration (32m²) devant prise d'eau directe 	raccord d'aspiration si bache incendie ou colonne fixe d'aspiration sur réserve à ciel ouvert	satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> prise d'eau directe sur bache 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> poteau d'aspiration déporté à l'extérieur du site 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> aire d'aspiration et bache isolées de tout combustible par distance d>8 m 		satisfaisant
<p>2-2/ le PEI devra faire l'objet d'une réception et d'une demande de reconnaissance opérationnelle par le SDIS 24</p>	demande à réaliser à l'adresse: GSO.Secretariat@sdis24.fr	à réaliser après travaux
<p>2-3/ moyens d'extinctions adaptés au risque électrique</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • 1 extincteur sur roues adapté au risque par « module technique » 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> • 1 extincteur portatif adapté au risque tous les 400 	ils seront positionnés en tête de sillon	sans objet
<ul style="list-style-type: none"> • Extincteurs automatique pour les locaux 		sans objet

3/ Ilotage

<p>3-1/ Vous êtes invité à réduire au maximum la surface de panneaux non recoupée par une piste dont les caractéristiques sont listées ci-dessous. La surface unitaire d'un îlot est laissée à l'appréciation du porteur de projet, mais sera limitée à 25 Ha maximum. Ces îlots permettront de limiter la propagation d'un incendie d'un îlot à l'autre</p>	<p>La configuration actuelle du projet comprend 5 îlots dont les surface correspondent respectivement à la part du feu sinistrable en cas d'incendie.</p>	
<p>Présence d'un ou plusieurs îlots dont la surface est >25Ha</p>		satisfaisant
<p>3-2/ Présence de piste de séparation des îlots</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Emprise (BdR et bas-côté) >10m 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> Hauteur libre >3,5m 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> Pente <12% 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> Bande de Roulement >4 m 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> Bande de Roulement carrossable pour un PL de 19T (fournir attestation entreprise ou, un CR de sondage après travaux) 	une piste est généralement réputée « carrossable pour un PL de 19T » avec un compactage de calcaire ou GNT, 25 cm après compactage et une évacuation des EP par une pente de 2%	satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> Bas-côtés: 1 m (stabilisés pour un PL de 19T) de part et d'autre 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> Bas-côtés: 1 m (bande à la terre) de part et d'autre 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> Bas-côtés: 1 m (fossé ou bande à la terre) de part et d'autre 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> Bas-côtés: Débroussaillage 		à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Balissage et identification de(s) la piste(s) 		à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Débroussaillage 		à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> Essai praticabilité par le SDIS 24: 		sans objet
<ul style="list-style-type: none"> L'axe de la piste est situé à plus de 5 m des installations sous tension qui ne peuvent être consignées 	Les règles de sécurité lors de l'engagement des personnels vis-à-vis du risque électrique sur les parcs PV (cf. guide de doctrine opérationnelle de la DGSCGC du 01/09/2017), imposent de conserver une distance minimale de 5 m de toute installation sous tension qui ne peut être au préalable consignée par un arrêt d'urgence	satisfaisant
<p>3-3/ La strate herbacée sous les panneaux solaires devra régulièrement être tondue avec exportation des résidus de coupe</p>		à prévoir

4/ abords du site

<p>4-1/ maintien de la continuité des accès aux infrastructures et équipements DFCl existants (points d'eau, pistes), dispositifs de franchissement des fossés tous les 500m, etc...</p>		satisfaisant
<p>4-2/ Périphérie extérieure du site</p>		sans objet
<ul style="list-style-type: none"> • Bande à la terre (BàT) de 1 m à partir de la clôture 		satisfaisant
<ul style="list-style-type: none"> • bande circulaire de 3 m en périphérie de la BàT secteurs Ouest et Nord 	Lorsque le parc PV inhibe des voies forestières existantes une piste extérieure doit rétablir l'interconnexion aux réseaux et disposer des mêmes caractéristiques techniques que les pistes existantes	satisfaisant

	<ul style="list-style-type: none"> • zone sans peuplement forestier > 15m secteurs Ouest et Nord 	techniques que les places existantes mesure compensatoire en cas de risque incendie accentué par le relief ou des obstacles à l'intervention des secours ou des Avions Bombardiers d'Eau	satisfaisant
	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'une haie à l'interface qui pourrait propager l'incendie 	présence d'une haie côté Est	
4-3/ application de l'OLD			satisfaisant

5/ Consignes de sécurité en exploitation/ divers

Le requérant est informé que notre action se limitera aux missions réalisables depuis les pistes intérieures sans pénétrer dans les sillons de panneaux ou à moins de 5m de toute installation technique conductrice dont la tension ne peut être consignée par un arrêt d'urgence

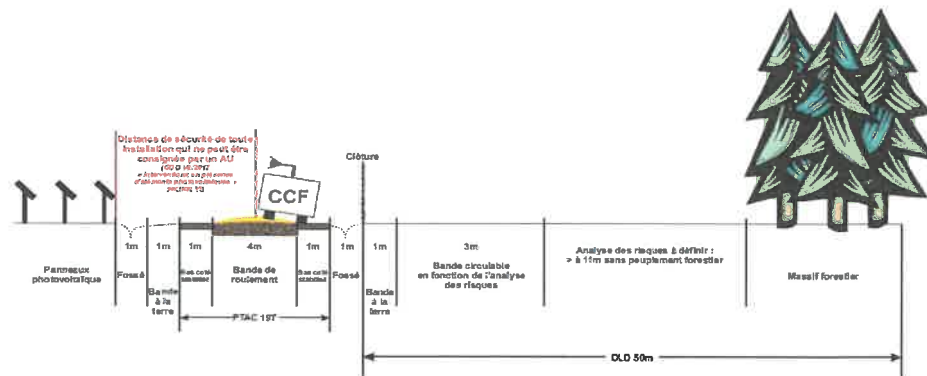
Présentation d'une notice descriptive sur les mesures prises afin d'assurer la sécurité des secours et de faciliter leurs interventions		satisfaisant
Astreinte téléphonique exploitant 24h/24		satisfaisant
Plan inaltérable validé par SDIS24 affiché à l'entrée principale: Il comprend tout élément jugé utile par le SDIS 24 : les zones situées à moins de 5 m d'un équipement où il est impossible de supprimer le flux électrique, organes principaux et leurs arrêts d'urgence, procédure d'intervention...	p 38-39 du dossier demande de PC	satisfaisant
Consignes particulières : présence de 2 sources de tension, distance de sécurité porte lance ...)		satisfaisant
Panneaux d'avertissement dangers (brûlure, DC,...)		satisfaisant
Identification de câbles DC non enfouis (rampant ou aériens)		satisfaisant
Identification inaltérable des organes principaux (Coffrets AC, DC, onduleurs, transformateurs, coupures associées)		satisfaisant
Positionner le premier arrêt d'urgence au plus prêt des panneaux de production et au minimum 5 m avant les équipements techniques à défendre (onduleurs, transformateurs...)		satisfaisant
Visite de prévision à organiser avec le SDIS24 avant la mise en exploitation du site	p 38-39 du dossier demande de PC	satisfaisant
Mettre à disposition du SDIS des plans géo-référencés format dwg du site, des installations et zones de danger	p 38-39 du dossier demande de PC	satisfaisant

6/ Références

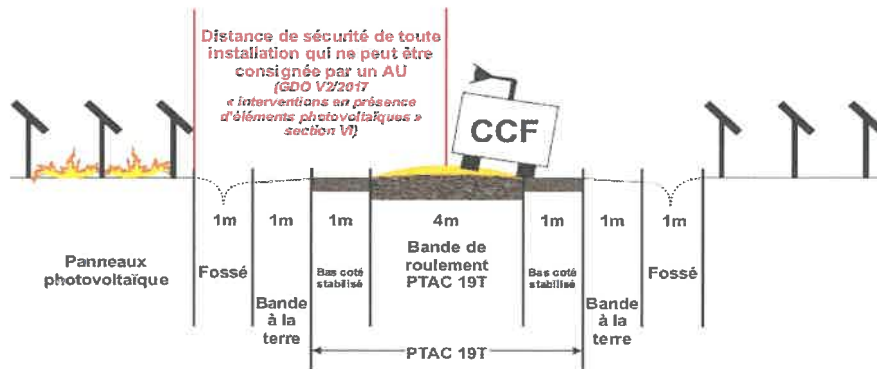
- Guide à destination des BE et installateur PV, spécificités techniques relatives à la protection des personnes de l'ADEME (01/12/2008)
- Guide de Doctrine Opérationnelle de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion des risques (01/09/2017)
- Note d'information technique de la DGAC (27/07/2011)
- Norme NF C 15-100 et au guide UTE C 15-712-1 (paragraphe 12.4)
- Guide pratique de l'union technique de l'électricité « installation photovoltaïque sans stockage et raccordée au réseau public de distribution UTE C-712-1 » (juillet 2013)
- Code du travail Art R4227-29 et Code forestier art. L134-6 et L 131-12

7/ Scémas de principes non contractuels

7-1/ Interface



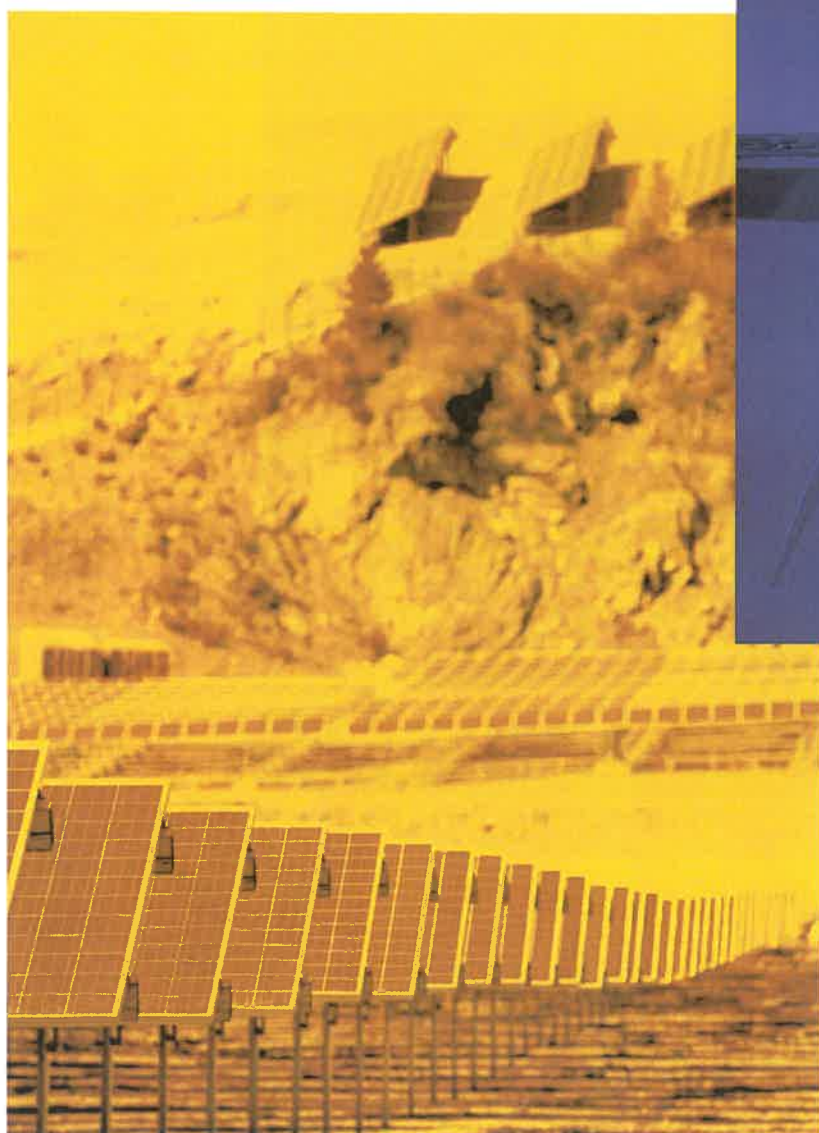
7-1/ Ilôtage



Prise en compte du risque incendie

CENTRALE SOLAIRE
DES CHAUMES (24)

Mai 2022



PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

188 rue Maurice BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France

Tél. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com

SAS au capital de 11 260 449 €- RCS MONTPELLIER 421 377 946 - Siret n° 421 377 946 000 31

Ce document est à destination du **Service Départementale d'Incendie et de Secours de Dordogne** qui, dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire de la centrale solaire des Chaumes, a émis un avis défavorable vis-à-vis des aménagements liés au risque incendie. Suite à cet avis, l'implantation du projet a été retravaillée dans le but de prendre en compte les préconisations du SDIS.

Ci-dessous sont alors détaillées les caractéristiques techniques des différents aménagement prévus pour le projet photovoltaïque de Montpon-Ménéstérol.

1 Accessibilité des secours

L'accès au parc photovoltaïque se fera par le sud du site, via la route départementale D3 puis via la rue Marcel Pagnol. Le chemin d'accès à la centrale empruntera un chemin déjà existant avec une bande de roulement d'au moins 3m. Les OLD seront respectés de part et d'autre de la piste.



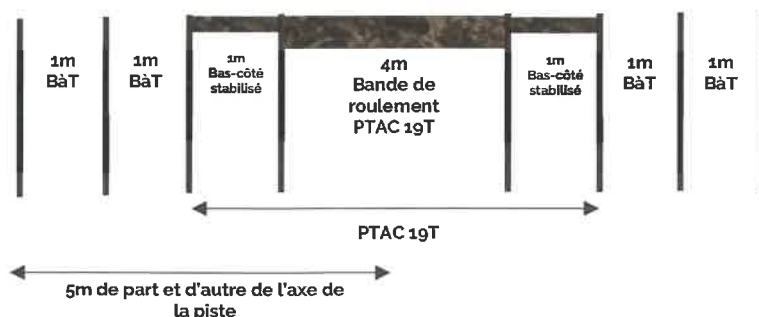
2 Défense incendie et ressource en eau

- La mise en place d'une réserve artificielle de 120 m³ fournira les besoins nécessaires en eau (PEI de 60 m³/heure pendant 2 heures), une aire d'aspiration de 32 m² pourra être installée. La PEI pourra être vérifié par le SDIS au moment de la réception et de l'installation.
- Un poteau d'aspiration sera déporté à l'extérieur du site.
- La distance entre le transformateur et la bache à été précisée à 13,52 m

3 Ilotage et piste périmétrale intérieure

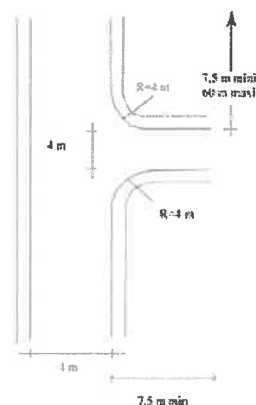
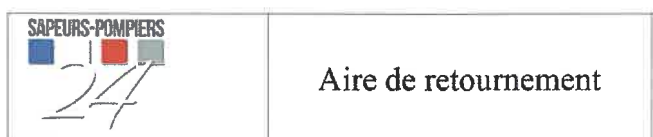
L'implantation est divisée en 5 blocs de modules qui sont séparés par les pistes existantes et les fossés naturellement présents sur le site. Ces fossés ont été évités lors de la conception de la centrale afin de réduire l'impact environnemental du projet.

Les pistes intérieures permettront d'accéder à toutes les infrastructures de la centrale ainsi que chaque îlot de panneaux, elles respecteront le schéma suivant :



Les pistes seront carrossables pour un PL de 19T et seront composées d'une couche de GNT de 30 à 50 cm selon la portance obtenue. Les eaux pluviales seront évacuées grâce à une pente de 2 %.

Les extrémités de la piste intérieure seront dotées d'une aire de retournement en T dont les dimensions ont été déterminées à l'aide d'un document du SDIS 24 intitulé *Annexe B : recueil des équipements, des caractéristiques techniques des Points d'Eau d'Incendie*.



Raquette en T

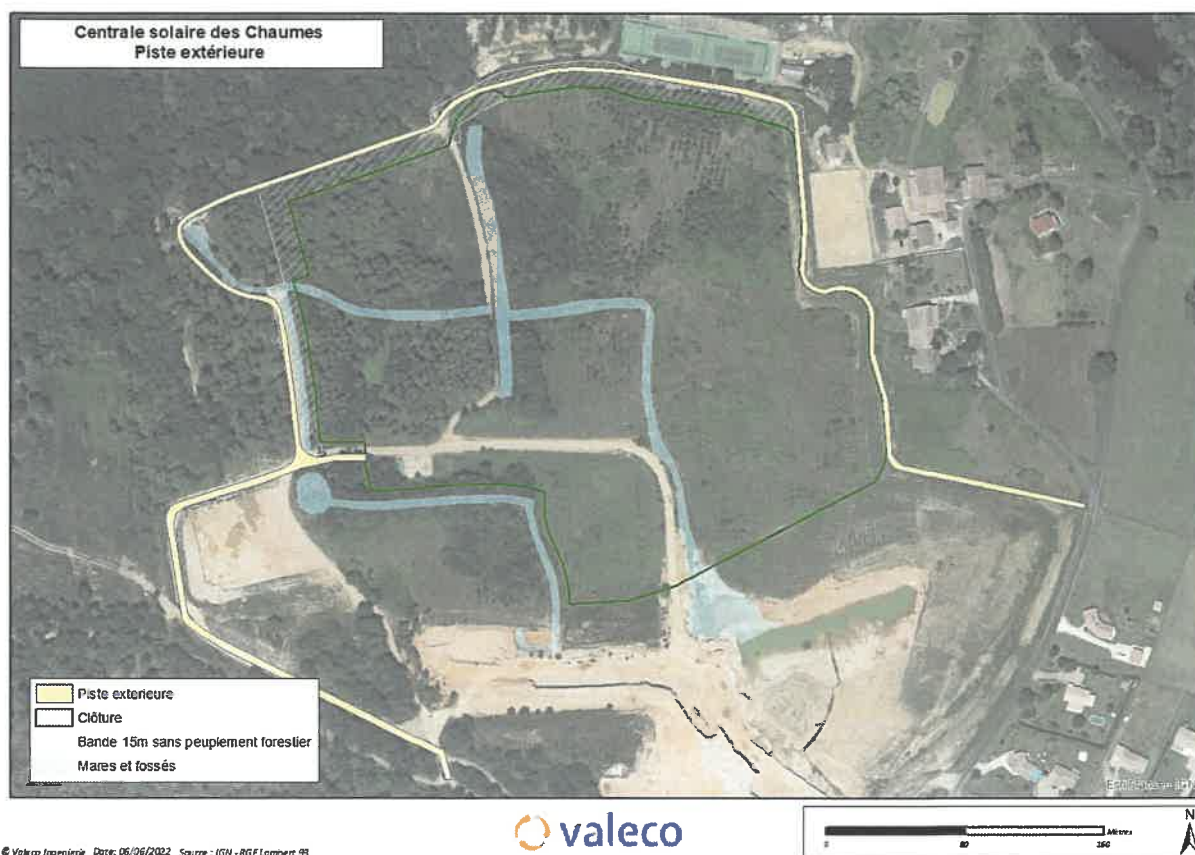
Vous trouverez en page suivante le plan de masse de la centrale pour plus de détails sur la localisation des îlots et des pistes.



4 Abords du site

Les parties Nord et Ouest du site ont été revues et disposent :

- D'une piste extérieure suivant les pistes existantes afin d'éviter la dégradation des zones naturelles sensibles (mares et fossés). C'est pourquoi elle ne longe pas la clôture du site à certains endroits. Cette piste est aménagée avec une bande circulaire de 3m.
- D'une bande sans peuplement forestier de 15m de largeur comprenant ou non la piste extérieure selon sa localisation



- Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) de 50 mètres à partir de la clôture et de 10 mètres de part et d'autre de la voie d'accès seront respectées.

5 Consignes de sécurité en exploitation

- Les locaux techniques seront protégés comme suit :
 - Les onduleurs seront isolés des autres locaux par des parois coupe-feu de degré égal à la stabilité au feu du bâtiment avec un minimum coupe-feu de degré 30 mn. La porte sera pare flamme de degré ½ heure.

- Les locaux transformateurs assureront une résistance au feu : coupe-feu de degré 2 heures. Ils seront implantés sur des zones dépourvues de toute végétation sur un rayon de 5 mètres.
- Une coupure générale électrique sera installée en visibilité sur site et sera identifiée par la mention « coupure réseau photovoltaïque – Attention panneaux encore sous tension ».
- Le site est accessible depuis la route départementale D3 puis via la rue Marcel Pagnol. Le portail d'entrée d'une largeur de 7 mètres minimum possédera un système d'ouverture extérieur agréé par le SDIS.
- Avant la mise en service de l'installation, les éléments suivants seront remis au SDIS :
 - Plan d'ensemble au 2000^{ème}
 - Plan du site au 500^{ème}
 - Plans géoréférencés au format dwg contenant les installations et zones de danger
 - Coordonnées des techniciens qualifiés d'astreinte
 - Procédure d'intervention et règles de sécurité à préconiser
- Avant la mise en service industrielle du site, un représentant du SDIS sera invité à faire une reconnaissance des lieux en vue de réaliser un exercice de sécurité dans le premier mois d'exploitation.
- Une visite du SDIS 24 pourra également être organisée avant la mise en exploitation de la centrale
- Une astreinte téléphonique sera disponible 24h/24
- Un plan inaltérable validé par le SDIS sera affiché à l'entrée de la centrale
- Les câbles DC non enfouis et les onduleurs seront étiquetés pour faciliter leur identification.
- Une identification inaltérable des organes principaux sera également mise en place (coffrets AC, DC, onduleurs, transformateurs, coupures associées)